

**COMMUNE
DE
BELLEVAUX**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 21 JUIN 2021
à 18h30 en mairie (salle du conseil)**

Etaient présents : VUAGNOUX Jean-Louis, maire,
BERNAZ Célia, VOISIN Benoit, GOUNANT Ophélie, MEYNET Yves, adjoints,
CORBET Nicolas, conseiller municipal délégué,
FAVRAT Armand, BRUNEL Nathalie, MEYNET Vanessa, MEYNET-CORDONNIER Armony, MORAND
Frédéric, REY Emmanuel, SKORUPSKI Eric, conseillers municipaux

Etait absent : /

Etaient absentes excusées : MATHIAUD Ghislaine, SANTALUCIA Elodie

Avaient donné procuration : MATHIAUD Ghislaine à GOUNANT Ophélie, SANTALUCIA à REY
Emmanuel

Date de la convocation : 14 juin 2021
Date de l’affichage : 14 juin 2021
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Présents ou représentés : 15
Election d’un/une secrétaire de séance : REY Emmanuel

Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Le compte-rendu de la séance du 17 mai 2021 n’appelle pas d’observation, il est approuvé à l’unanimité par le conseil municipal.

La séance est ouverte à 18 heures 30 par le maire après vérification du quorum.

➤ **DELIBERATIONS :**

2021 06 21-01 : PROGRAMME ASST/AEP 2021/2024 - RACCORDEMENT ELECTRIQUE –

Conventions de servitudes

- 1/ Poste de refoulement n° 2 – LAC DE VALLON
- 2/ Poste de refoulement n° 3 - MOULIN DE L’EPUYER :
 - 1 - Poste de transformation
 - 2 - Câble souterrain

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Nicolas Corbet, conseiller municipal délégué en charge du dossier pour la présentation des conventions de servitudes à examiner dans le cadre des travaux d’assainissement et d’eau potable 2021/2024. Monsieur Nicolas Corbet rappelle au conseil municipal la nécessité d’implanter deux postes de refoulement au sommet du Lac de Vallon et au Moulin de l’Epuyer, et présente les plans de situation des deux ouvrages. Il donne ensuite lecture des conventions de passage présentées par Enedis concernant les parcelles cadastrées Section C n° 46 au sommet du Lac de Vallon, et Section B n° 3800 et 3802 au Moulin de L’Epuyer concernant l’implantation de deux postes de transformation électrique et des câbles souterrains.

Une discussion est également engagée concernant l’implantation des deux postes, une visite sur le terrain sera à programmer pour étudier ces implantations.

Après avoir entendu l’exposé et discussion, le conseil municipal, à l’unanimité :

- Approuve les trois conventions de mise à disposition présentées pour les deux postes de transformation électrique et les câbles souterrains,
- Charge Monsieur le maire de les signer.

2021 06 21-02 : CHEMIN DIT DU ROT – lieudit du Rot

- Modificatif du parcellaire cadastral
- Cession de terrain par Mr Bernaz Frédéric

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de vente de terrain au lieudit « Les Contamines » par Monsieur BERNAZ Frédéric. Ce terrain est situé en bordure du Chemin rural du Rot. Après une visite sur place, il a été constaté que ce chemin n'est pas justement implanté au niveau du cadastre. Par conséquent, il a été nécessaire de procéder au bornage des limites de propriété. Monsieur le maire présente le procès-verbal de bornage et de reconnaissance des limites, ainsi que le plan de division et de bornage établi par Monsieur Denis BORREL, géomètre. Afin de régulariser la situation parcellaire, Monsieur BERNAZ cède gratuitement à la Commune 1a63ca issue de la parcelle cadastrée section E N° 2373.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la cession gratuite de terrain par Monsieur BERNAZ Frédéric, afin de régulariser l'emprise du Chemin rural du Rot,
- Précise que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la Commune,
- Charge Monsieur le maire de faire le nécessaire et signer tous documents relatifs à cette cession.

2021 06 21-03 :

ECOLE COMMUNALE GESTION ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

1 - Convention de gestion – avenant n° 2 - reconduction

Le maire donne la parole à Ophélie GOUNANT, adjointe responsable des affaires scolaires qui rappelle la convention signée en 2017 régissant les relations entre la Mairie et l'Association Familles Rurales de Bellevaux pour la gestion d'un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) permanent dans le cadre des temps scolaires aménagés, des temps périscolaires et de la surveillance de la cantine de l'école communale.

Compte-tenu du retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018/2019, les horaires ont été modifiés par un avenant N° 1 le 3 septembre 2018.

Suite à la reprise à sa charge de la gestion de temps de pause méridienne (service cantine et surveillance de 11h45 à 13h15), l'article 2 a été modifié par avenant n°2 le 7 septembre 2020.

Les conditions de partenariat entre la Commune et l'Association Familles Rurales ne font l'objet d'aucune modification pour la rentrée scolaire 2021/2022.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme le renouvellement par tacite reconduction de l'avenant n°2 du 7 septembre 2020,
- Charge le maire de faire le nécessaire.

2- Convention de mise à disposition des animateurs durant la pause méridienne (service cantine et surveillance)

Le maire donne la parole à Ophélie GOUNANT, adjointe responsable des affaires scolaires. Suite à la décision de reprendre à charge de la commune depuis la rentrée scolaire 2020/2021, la gestion du temps de pause méridienne (service cantine et surveillance de 11h45 à 13h15), Ophélie GOUNANT informe le conseil municipal que des animateurs sont mis à disposition par l'Association Familles Rurales de Bellevaux durant le temps de midi, en complément du poste de l'agent communal, **durant l'année scolaire 2021/2022.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend en charge le coût des animateurs durant la pause méridienne (service cantine et surveillance (facturation au trimestre), **durant l'année scolaire 2021/2022,**
- Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'animateurs par l'Association Familles Rurales,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune 2021.

1 - Convention n° 5 de mise à disposition des locaux et du car communal

Le maire donne la parole à Ophélie GOUNANT, adjointe responsable des affaires scolaires qui rappelle que le Centre de Loisirs de Bellevaux fonctionne depuis l'été 2016, et depuis 2017 également durant toutes les vacances scolaires. Cette structure assure également la gestion des activités périscolaires, la garderie scolaire et la surveillance de la cantine scolaire de l'école communale durant la période scolaire depuis la rentrée 2017/2018.

Afin de permettre à ce centre de poursuivre ses activités, il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition des locaux et du car communal avec effet du **1er septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022 pour l'organisation des activités durant les vacances scolaires de l'hiver 2021/2022, du printemps et de l'été 2022, ainsi que tous les mercredis durant cette même année scolaire** puisque l'école communale est revenue à la semaine de 4 jours depuis septembre 2018.

Après avoir entendu l'exposé, et discussion, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise à disposition des locaux de l'école publique et du car communal au Centre de Loisirs de Bellevaux **pour la période 1er septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022 pour l'organisation des activités durant les vacances scolaires de l'hiver 2021/2022, du printemps et de l'été 2022, ainsi que tous les mercredis durant cette même année scolaire,**
- Charge le maire de la signer

2 - Convention n° 5 de mise à disposition du personnel

Le maire donne la parole à Ophélie GOUNANT, adjointe responsable des affaires scolaires. Madame Ophélie GOUNANT rappelle le transfert des gestions des temps périscolaires (TAP, garderie périscolaire, hors garderie du matin, et surveillance de la cantine) en Accueil Collectif de Mineurs permanent (A.C.M.) à l'Association Familles Rurales depuis la rentrée scolaire 2017/2018.

Une convention de mise à disposition de l'employée communale en charge des temps périscolaires (TAP, garderie périscolaire, hors garderie du matin et surveillance de la cantine) avait été signée entre la commune et l'A.F.R..Il convient de renouveler cette convention **pour l'année scolaire 2021/2022, soit du 1er septembre 2021 au 6 juillet 2022.**

Ophélie GOUNANT précise que du fait que la Commune a repris à sa charge le temps de cantine et la pause méridienne depuis la rentrée scolaire 2020/2021, l'employée communale reste à la charge de la commune. La convention est par conséquent adaptée pour prendre en compte cette modification.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la convention de mise à disposition de l'employée communale à la structure d'accueil collectif de mineurs durant les temps périscolaires (TAP, garderie périscolaire sans la surveillance de la cantine et pause méridienne) **du 1^{er} septembre 2021 au 6 juillet 2022.**
- Charge le maire de la signer.

2021 06 21-05 : GESTION DE LA FORET : Demande application du Régime Forestier

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur VOISIN Benoit, en charge de la Commission Communale de la Forêt. Monsieur VOISIN Benoit expose au conseil municipal qu'au cours de plusieurs prospections réalisées sur le territoire communal, la possibilité d'appliquer le régime forestier en application du L211-2 du Code Forestier sur certaines parcelles appartenant à la Commune, en complément Plan de Gestion actuel est observée.

Par conséquent, il est proposé de demander l'application du Régime Forestier sur les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle	Surface proposée pour l'application du RF
0A	71	LES FAYETS	3.1055	3.1055
0A	72	LES FAYETS	0.0381	0.0381
0A	89	LES FAYETS	0.9598	0.9598
0A	255	LES FAYETS	1.4108	1.4108
0A	256	LES FAYETS	1.0817	1.0817
0A	258	LES FAYETS	0.2235	0.2235
0C	424	LA CHEVRE	2.4616	2.4616
0C	425	LA CHEVRE	2.3836	2.3836
0C	426	LA CHEVRE	2.8435	2.8435
0C	432	LA CHEVRE	2.6241	2.6241
				17.1422

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande l'application du régime forestier pour parcelles désignées ci-dessus.

2021 06 21-06 : DEMANDE ACQUISITION DE TERRAIN lieudit « La Grange »

Monsieur le Maire donne lecture des courriers des 6 août 2020 et 30 avril 2021 de Monsieur MINET Marc sollicitant la commune pour l'acquisition d'une parcelle au lieudit « Moulin de L'Épuyer ». Il précise qu'un groupe de travail est en charge du recensement des acquisitions et ventes réalisées par la commune jusqu'à aujourd'hui, ceci afin de définir une politique d'achat et de vente pour les décisions à venir.

Avant toute décision concernant cette demande, il propose une réunion sur le terrain avec le demandeur. Une décision sera ensuite prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal du mois de juillet 2021.

2021 06-21-07 : ECHANGE DE TERRAIN A HIRMENTAZ – Commune/Mr et Mme BIOT

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu en mairie Mr et Mme BIOT le 7 juin 2021 concernant leur demande d'échange de terrain avec la commune pour une superficie équivalente devant leur propriété située à Hirmentaz. Cette demande avait été présentée en 2010 et 2014 au conseil municipal, mais à ce jour l'acte notarial n'est pas formalisé. Par conséquent, il propose au conseil municipal de retenir les conditions précédemment convenues, soit un échange sur une superficie de 97 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section F n° 3524 appartenant à Mr et Mme BIOT et la même superficie à prendre sur la parcelle cadastrée section F n° 2322 appartenant à la commune.

Après avoir entendu Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne avis favorable à la demande d'échange de terrain à Hirmentaz présentée par Mr et Mme BIOT dans les conditions définies ci-dessus,
- Fixe le prix du terrain à 95 € le m²,
- Précise que tous les frais sont à la charge des demandeurs,
- Charge le maire de faire le nécessaire et de signer tous documents relatifs à cet échange.
-

2021 06 21-08 : REGIME INDEMNITAIRE :

Délibération complémentaire pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Comité Technique du Centre de Gestion n'a pas pu se réunir le 17 juin dernier pour émettre son avis sur le projet de délibération transmis. Ce point de l'ordre de jour est donc reporté à la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

PLUi-H : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier du PLUi-H de la CCHC. Une réunion de travail a eu lieu le 1^{er} juin 2021 au cours de laquelle ont été étudiés les différents points de zonage, en présence du Cabinet Epode, l'élue en charge de l'urbanisme et le responsable du service urbanisme au sein de la CCHC. La date d'arrêt du PLUi-H a été fixée au 14 septembre 2021.

Urbanisme : Monsieur VOISIN Benoit remet au conseil municipal la liste des dossiers d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration Préalable et Autorisation de Travaux) instruits ou en cours d'instruction.

CCHC – SPANC : Un technicien SPANC a été recruté au sein de la CCHC. Pour faciliter son travail, un élu référent doit être désigné dans chaque commune. Nicolas Corbet sera l' élu référent pour la commune de Bellevaux.

Lac de Vallon :

- Des travaux d'entretien près du ponton ont été réalisés pour permettre de retrouver une vue panoramique,
- Des travaux d'élagage ont été réalisés en bordure de la voie départementale par l'entreprise Betemps,
- L'ancien chalet à l'état de ruine a été démonté,
- Accès à la Chapelle de Saint-Bruno et berge du lac : une rencontre est prévue prochainement avec les différents riverains pour régler l'accès autour du lac. Des aménagements vont être réalisés pour bloquer tout accès aux personnes non riveraines et ainsi protéger le site.

Vente de lots de bois :

- Lots de bois «Sous la Mâche» : L'ouverture des plis a eu lieu le 18 juin 2021. 11 lots sur 15 ont été vendus.
- Lots de bois « Lac de Vallon » : Suite à l'élagage réalisé cette semaine en bordure du Lac de Vallon, six lots de bois vont être proposés à la vente. L'information sera diffusée prochainement.

COVID - Accompagnement vaccinations des personnes âgées de plus 75 ans : Une convention est signée avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, dans le cadre du dispositif « Aller Vers » pour l'accompagnement et faciliter l'accès à la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans.

STAGES PISCINE – Juin 2021 : Le stage voile des classes de CM1 et CM2 a pu être organisé. Par contre, en raison des conditions sanitaires, celui des classes de CP-CE1-CE2 n'a pas pu avoir lieu ce mois de juin. Il est reporté en septembre prochain.

CENTRE DE LOISIRS – Eté 2021 : Suite aux travaux de rénovation du préau et des sanitaires en cours à l'école communale et fonction de l'avancement des travaux, il est prévu d'installer un chapiteau durant l'été pour l'organisation du Centre de Loisirs, si le l'abri du préau n'est pas terminé.

Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 : Remerciements pour la participation de chacune à l'organisation du bureau et des permanences du dimanche 20 juin 2021 et rappel des permanences du dimanche 27 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h00.

Fait à Bellevaux, le 28 juin 2021

Le secrétaire,
REY Emmanuel

Le maire,
VUAGNOUX Jean-Louis